

# LAURIANE AMAGLIO RECONNUE "MORTE EN SERVICE" PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Lauriane AMAGLIO, originaire de Grazac en Haute-Loire, s'est suicidée en avril 2016. Après cinq ans de bataille judiciaire menée par sa famille et ses collègues, le tribunal administratif de Nantes a reconnu la responsabilité du SDIS 49. Il considère que la jeune femme de 23 ans est morte en service

La mort de Lauriane AMAGLIO est **imputable à son travail**. C'est la conclusion rendue par le **tribunal administratif de Nantes** ce mercredi. En formation pour devenir pompier professionnel à l'école départementale du Service d'incendie et de secours (SDIS) du Maine-et-Loire, Lauriane, originaire de **Grazac en Haute Loire**, s'est suicidée le 20 avril 2016 après s'être fait licenciée.



La jeune femme de 23 ans s'est **pendue à un arbre près de l'école départementale le lendemain de son licenciement**. La direction

du SDIS 49 avait alors conclu que son suicide n'était pas "lié à son travail". Ce mercredi le tribunal administratif de Nantes lui a

donné tort et c'est un immense soulagement pour Evelyne AMAGLIO, la mère de Lauriane : *"J'ai beaucoup pleuré devant la photo de ma*

*filles et je lui ai dit tu es pompier ma fille. Elle avait neuf ans quand elle est entrée chez les JSP (jeunes sapeurs-pompiers). Toute sa vie tournait autour de ce métier et c'est ce qui l'a anéanti. Cette reconnaissance, c'est la bénédiction de toute cette vie pour laquelle elle a œuvré".*

---

### CINQ ANS DE LUTTE

---

Le suicide de son enfant reconnu comme accident de service c'est l'aboutissement d'un **combat de cinq ans** pour Evelyne AMAGLIO : *"Lauriane n'est pas un cas isolé. D'autres familles n'ont pas le soutien que nous avons eu. Si l'on n'avait pas eu*

*l'appui notamment de la CGT du SDIS 49 nous aurions souvent baissé les bras. Bien souvent on délaisse les autres enfants. On s'use parce que c'est compliqué de se battre. Et en même temps il faut tenir sa famille. C'est d'une violence extrême au-delà de perdre son enfant."*

---

### NOUS VOULONS TOURNER LA PAGE

---

La direction du SDIS 49 dispose de deux mois (jusqu'au 16 août) pour faire appel de la décision du tribunal administratif. Evelyne AMAGLIO souhaite tourner la page : *"Pour nous c'est la fin. On n'a pas de haine. On ne veut détruire*

*personne, on veut juste que leur manquement soit reconnu. Ce n'est pas notre devoir de démolir les gens comme ils ont démoli notre fille".*

---

### L'AFFAIRE DEVANT UN TRIBUNAL PÉNAL ?

---

Mais même si la direction du SDIS 49 ne fait pas appel, l'affaire Lauriane AMAGLIO pourrait connaître une suite. Cette fois devant une juridiction pénale. Un juge d'instruction étudie en ce moment le dossier. Il rendra sa décision courant septembre 2021. ●

